

# Réagir

Solidarité &  
Accompagnement



ÉCOUTE  
CONFIANCE



**Demandez qu'un conseiller vous rappelle au :**

**05 46 50 45 00 ou 05 49 77 15 15**

**Chambre d'agriculture de la  
Charente-Maritime et des  
Deux-Sèvres**

Ou par mail à :

**REAGIR@cmds.chambagri.fr**



Cet accompagnement est piloté  
par les Chambres d'agriculture,  
en partenariat avec :



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

©Photos : Freepik - communication CA 1779 - octobre 2023

# Réagir

Solidarité &  
Accompagnement



**Réagir** c'est le  
coup de pouce pour  
retrouver le sourire !  
**SUIS-JE CONCERNÉ ?**

**Réagir**  
Solidarité &  
Accompagnement

[www.cmds.chambre-agriculture.fr](http://www.cmds.chambre-agriculture.fr)



Parce que divers facteurs peuvent fragiliser votre exploitation, RÉAGISSEZ DÈS LES PREMIERS SIGNES !  
**Faites appel à notre cellule de conseillers pour vous aider. Un soutien gratuit et neutre !**

## Pour qui, pour quoi ?

Pour tous les agriculteurs, viticulteurs, parce que l'on peut TOUS rencontrer des difficultés dans notre parcours de vie, un conseiller vient à votre rencontre pour :

- Parler, être écouté, reprendre confiance en vous et en l'avenir.
- Faire le point de votre situation.
- Être informé sur vos droits et sur les dispositifs d'aide applicables.
- Être aidé dans l'élaboration de votre projet pour rebondir.
- Être orienté dans les démarches à réaliser.

Un rendez-vous gratuit et confidentiel ne vous engage à rien !

## Nos engagements de confiance :

- Un rendez-vous gratuit sur votre exploitation.
- Des conseillers spécialisés proches de chez vous.
- Une écoute bienveillante et ouverte.
- Un conseil personnalisé qui respecte vos objectifs personnels et professionnels.
- Un plan d'actions coconstruit.
- Vous restez maître de vos choix.
- Le respect de la confidentialité.
- Une collaboration étroite avec les services médico-sociaux de la MSA.

## Et ensuite ?

Selon votre souhait, nous pouvons continuer à vous accompagner pour :

- Négocier une solution amiable avec les créanciers.
- Vous guider dans le dépôt de demandes d'aides.
- Placer votre entreprise sous la protection de la justice.
- Bénéficier de conseils technico-économiques et optimiser votre résultat.

